

**UN IMPÔT PLUS JUSTE PASSE PAR UNE
TAXATION PLUS GRANDE DES CAPITAUX.
NOUS RÉCLAMONS :**

- **La transparence sur tous les revenus (y compris ceux de capitaux et la suppression complète du secret bancaire)** : il n'est pas normal que les revenus du travail, de l'immobilier ou ceux de remplacement (pensions ou allocations sociales) soient connus du fisc, mais pas ceux en provenance du capital.
- **Une contribution accrue des revenus du capital** : rien qu'un impôt de 25% sur les revenus du capital (intérêts, imposition des plus-values) pourrait rapporter 4 milliards euros par an, suivant le Conseil supérieur des Finances.
- **Un impôt progressif sur les fortunes supérieures à un million d'euros (habitation personnelle non comprise)** qui pourrait rapporter 8 milliards euros.
- **La suppression des nombreux incitants** qui permettent aux multinationales de payer très peu d'impôts (5% environ sur les bénéfices).

COMMENT Y ARRIVER ?

- **Par le renforcement de l'administration fiscale (en personnes, moyens et outils législatifs)**, pour une lutte efficace contre la fraude, l'évasion fiscale et la fuite des capitaux.
- **Par des mesures pour promouvoir la transparence fiscale et la coopération entre pays** afin de mettre fin à l'évasion fiscale et à la compétition fiscale vers le bas entre Etats. La création d'un organisme intergouvernemental en matière fiscale sous les auspices de l'O.N.U. est indispensable pour permettre une réelle coopération fiscale au niveau global
- **Par une taxe sur les transactions financières efficace contre la spéculation** et dont les revenus financent la lutte contre les inégalités et le changement climatique. 1 million de citoyens ont signé une pétition supportant cette demande.



Plus d'informations ?
www.lesgrossesfortunes.be



Membres du RJF : A.C.R.F., Agir pour la Paix, ATTAC Wallonie-Bruxelles, C.A.D.T.M. Caritas Catholica, CETRI, CGé, C.G.S.L.B., C.J.C., C.N.C.D – 11.11.11, C.N.E., Collectif Roosevelt.BE, Collectif Solidarité contre l'Exclusion, Crédal, C.S.C., Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble, Equipes Populaires, F.D.S.S., F.G.T.B., la F.G.T.B. wallonne, Fraternité séculière Charles de Foucauld, G.R.E.S.E.A., I.E.W., JOC, Justice et Paix, Kairos Europe (W-B), La Lucarne, MOC, Oxfam Solidarité, P.A.C., Peuples Solidaires, Réseau Financement Alternatif, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, U.N.S.P.

**POSEZ VOTRE
CANDIDATURE**
et gagnez un voyage plein
d'aventures à la recherche de
20.000.000.000 euros!



Le Service Public Fédéral JUSTICE FISCALE recrute des **contrôleurs pour le service de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et pour le contrôle des sociétés multinationales**

DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR :

Le Service Public Fédéral Justice Fiscale développe une politique audacieuse afin de lutter contre les inégalités en Belgique et cherche des talents prêts à s'investir dans cette mission d'intérêt national.

DIPLÔMES REQUIS :

Master en droit fiscal ou équivalent.

PROFIL RECHERCHÉ :

Deux années minimum de travail dans une banque internationale au service de la gestion de patrimoine (montage de sociétés écran dans un paradis fiscal) ou dans une société de consultance (élaboration d'outils divers d'optimisation fiscale). Un stage aux Îles Cayman ou à la City de Londres serait un atout intéressant.

DESCRIPTION DE LA FONCTION :

Développer des outils pour débusquer la fraude fiscale internationale – Contrôler la comptabilité des entreprises ayant une ou plusieurs filiales à l'étranger avec une attention particulière pour la réalité des prix de transfert – Participer à l'élaboration d'un projet de cadastre des fortunes mobilières en vue de l'établissement d'un impôt sur les grosses fortunes.

AUDITION DE RECRUTEMENT :

Une première audition aura lieu ce **28 mai à 11 H** à Bruxelles à FINTO (Finance Tower) – boulevard du Jardin Botanique, 50.

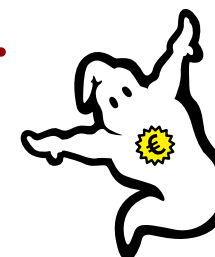


Ceci n'est hélas pas une vraie offre d'emploi publiée par le S.P.F. Finances.

C'est un appel à manifester avec nous pour la 5^e TAX JUSTICE DAY.

STOP à la fraude et à l'évasion fiscale et au démantèlement progressif de l'administration fiscale !

POUR UNE FISCALITE JUSTE.



Offshoreleaks, Luxleaks, Swissleaks...

autant de scandales fiscaux récents qui ont rappelé que des particuliers fortunés et des entreprises continuent de cacher leur argent grâce à des sociétés offshore et des comptes secrets dans des paradis fiscaux. Rien qu'en ce qui concerne la banque HSBC, ce sont **3.000 contribuables belges fortunés qui ont soustrait 6 milliards d'euros à l'impôt.**

ET CECI N'EST QUE LA POINTE ÉMERGÉE DE L'ICEBERG...

- Les pertes annuelles en recettes fiscales dues à la fraude en Belgique sont évaluées à environ 20 milliards euros (1000 milliards par an pour la fraude et l'évasion fiscales au niveau de l'Union européenne).
- Les différents incitants fiscaux permettent aux multinationales de baisser très fortement leurs impôts, voire de ne pas en payer du tout !
- Malgré ces cadeaux fiscaux, ces mêmes sociétés ont licencié dans le même temps près de 20.000 personnes...

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ ...

- La moitié des ménages belges possèdent à peine 10% de la richesse totale, mais les 10% les plus riches en détiennent 44%...
- Un enfant sur cinq est en risque de pauvreté !

- Les profits boursiers se sont envolés.
- L'administration fiscale a perdu 6000 agents depuis 2006 et le gouvernement Michel a décidé de ne remplacer qu'une personne sur 5 durant les 5 années à venir. Alors qu'un fonctionnaire de l'Inspection spéciale des impôts (ISI) rapporte à l'Etat 2,3 millions euros par an !
- Dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, Le Ministre de la Justice veut privilégier les accords à l'amiable, préférant ainsi de légères amendes aux poursuites judiciaires.
- Le fisc belge ne reçoit toujours pas d'informations automatiques venant des banques et institutions financières belges contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays européens !

TOUT ceci continue à faire de la Belgique un paradis fiscal pour les plus fortunés, comme le montre les nombreux Français et Néerlandais qui s'y établissent : pas d'impôt ni de cadastre sur la fortune, pas de taxation des plus-values boursières ; pour les sociétés, les intérêts notionnels et des rulings (décisions anticipées avec l'administration fiscale permettant de diminuer l'impôt) ...